

**socialdesign**

Kompetenz für Ihr Unternehmen.



# Formation PIA

**Principes et pratiques PIA pour  
le domaine occupation de jour**

2024

Simon Meier,  
socialdesign ag

# Introduction

## Tour de table

- Que sais-je déjà à propos du système PIA ?
- Quelle est ma question la plus importante pour la séance d'aujourd'hui ?



# Traçabilité des classifications et documentation

# Documentation et PIA

## Exigences en matière de documentation

Objectif général :

**Assurer la traçabilité des classifications PIA**

Selon le fil conducteur PIA, cela signifie:

- La documentation comprend des descriptions claires des prestations
- Une trace pour la nécessité de la prestation est visible dans la documentation
- La fréquence des prestations est indiquée dans la documentation

Difficulté : le fil conducteur PIA ne contient pas de directives concrètes sur la fréquence et la densité appropriées de la documentation

→ Il est d'autant plus important de définir au sein de l'organisation quelles prestations doivent être documentées, à quelle fréquence et sous quelle forme

# Recommandations pour améliorer la traçabilité

## Logique de documentation / principe



### Recommandation

Du point de vue PIA, le choix des instruments de documentation doit garantir qu'il existe une description des prestations pour tous les indicateurs et qu'une trace décrivant la prestation a été fournie

### Description des prestations +

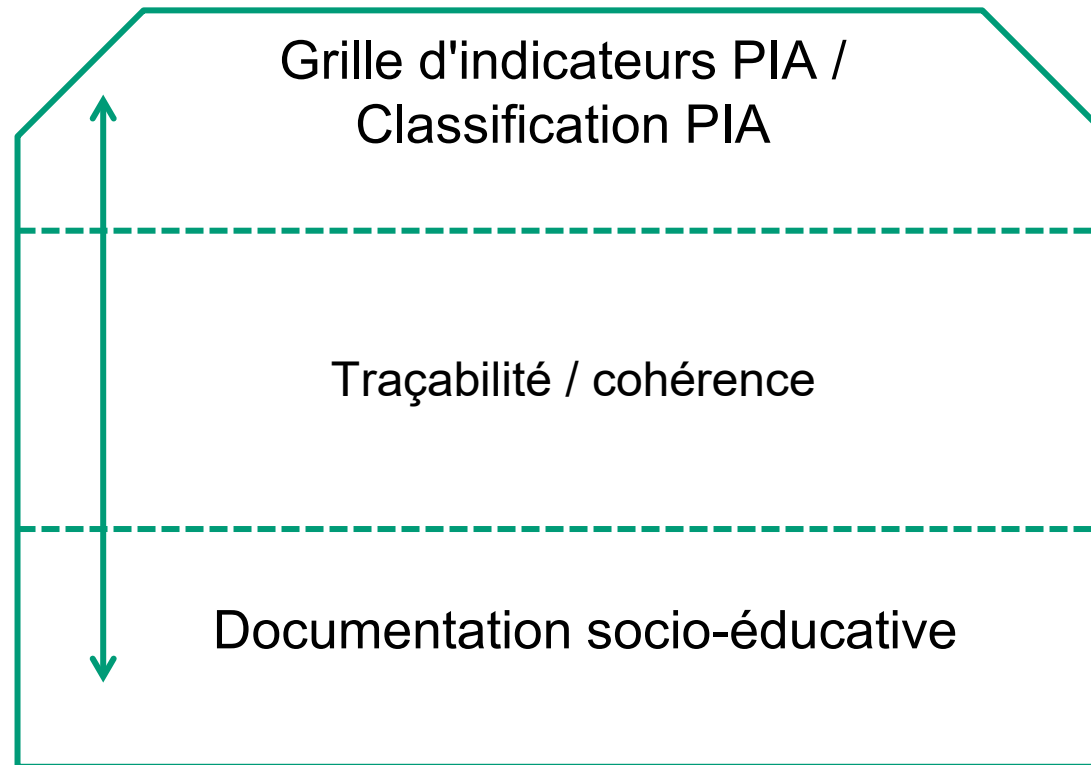
*Montre quelles prestations sont fournies par indicateur (au sein des grilles)*

### Trace

*Indique que les prestations décrites sont / ont été fournies (au sein de la documentation interne)*

# Documentation PIA

## Interface avec la documentation socio-éducative



- Indicateurs standardisés
  - Les prestations individuelles d'accompagnement des professionnels doivent être représentées
  - La moyenne annuelle de la fourniture de prestations doit être représentée
- ↑↓
- Normes et outils de documentation spécifiques à l'organisation
  - Toute la réalité de la personne accompagnée est pertinente
  - Remplit différentes fonctions (ex. transmission interne d'informations, planification du développement)

# Recommandations pour améliorer la traçabilité

## Logique de documentation / principe : exemple de mise en œuvre

- Consigner par écrit dans un document (*description des prestations*) les prestations d'accompagnement individuelle fournies **régulièrement** (p. ex. soins corporels, aide à l'exercice de l'activité), les contrôler et les actualiser périodiquement (*trace*)
  - Il n'est pas nécessaire de documenter quotidiennement les mêmes prestations
  - Dans le cadre des conventions d'objectifs, des plans journaliers ou hebdomadaires, de la planification socio-éducative / des portraits de personnes en situation de handicap ou directement dans les grilles de synthèse PIA
  - La description des prestations est idéalement structurée à l'aide des indicateurs PIA
  - Vérification périodique, par exemple en documentant à intervalles réguliers une journée entière de la personne en situation de handicap ou en faisant un résumé réflexif de l'évolution
- Consigner par écrit dans le journal de suivi ou dans des protocoles spécifiques les prestations d'accompagnement individuelle fournies de manière **exceptionnelle** (ex. crise psychique exceptionnelle d'une personne) ou les écarts par rapport aux «prestations standard» (*description des prestations + trace*).

# Recommandations pour améliorer la traçabilité

## Outil utile: grille PIA

Nr.	Domaines	Critères HM/HP	Fréquence					Description des prestations et justifications: Que fait l'accompagnant-e pour aider la personne accompagnée ou à la place de celle-ci? A quelle fréquence et dans quel but?	Documentation	Points	Points max.
			très souvent	souvent	régulièrement	occasionnellement	rarement				
1	Avant le début de l'activité	1.1. Instruire	très souvent	souvent	régulièrement	occasionnellement	rarement	Prestation(s):			4
								Justification(s):			
2	Place en Occupation de jour	2.1. Aménager	très souvent	souvent	régulièrement	occasionnellement	rarement	Prestation(s):			4
								Justification(s):			
3	Pendant l'activité	3.1. Soutenir, accompagner	très souvent	souvent	régulièrement	occasionnellement	rarement	Prestation(s):			8
								Justification(s):			



# Recommandations pour améliorer la traçabilité

## Éléments de la grille

Élément	Description
Fréquence → À quelle fréquence ?	Choisir la <b>fréquence</b> selon les indications du guide (très souvent, régulièrement, occasionnellement, etc.).
Description des prestations et justifications → Pourquoi ?	Expliquer de manière claire, professionnelle et compréhensible pourquoi la personne prise en charge nécessite la prestation individuelle d'assistance Significatif → <b>Symptômes</b> , pas de diagnostic.
Documentation → Où ?	Indiquer au travers de quelle documentation la charge d'assistance est étayée  Recommandation → <b>document</b> concret, le cas échéant avec date.

# Mise en oeuvre de l'évaluation des PIA



# Mise en oeuvre de l'évaluation des PIA

## Rappel

Les PIA sont calculées à l'aide de grilles d'indicateurs. Cette base est utile pour:

- Planifier et développer l'offre pour les personnes en situation de handicap
- Calculer les financements futurs en se basant sur les prestations effectuées
- Adapter le contenu des futurs contrats de prestations

→ Analyse objective des PIA délivrées aux personnes en situation de handicap et non subjective relativement à leurs besoins

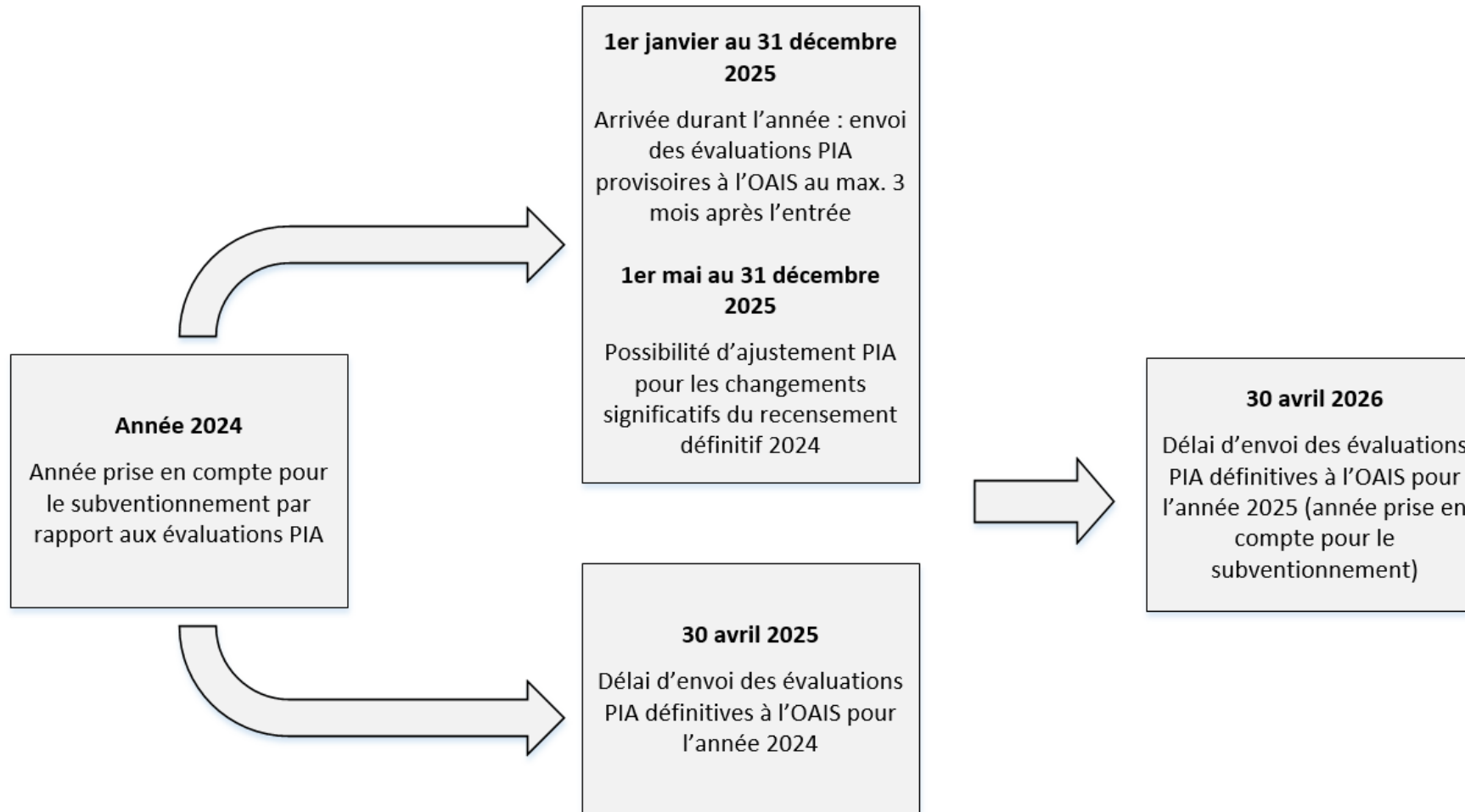
# Mise en oeuvre de l'évaluation des PIA

## Recensement et ajustement de l'évaluation PIA

- Toute personne en situation de handicap qui recourt à une PIA au jour de référence (30 avril) doit être consignée par le biais d'une évaluation PIA
- Dans certains cas individuels et justifiés, des demandes d'ajustement peuvent être soumises à l'OAIS entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 décembre en utilisant une nouvelle grille d'indicateurs PIA. Le changement significatif de la situation par rapport au recensement du 30 avril doit être clairement justifié
- Si une personne arrive en cours d'année, l'EPH envoie à l'OAIS une grille d'évaluation provisoire au max. 3 mois après l'entrée de la personne en situation de handicap

# Mise en oeuvre de l'évaluation des PIA

## Processus d'évaluation PIA



# Mise en oeuvre de l'évaluation des PIA

## Révision

La révision des grilles d'évaluations PIA est organisée à l'aide d'un organe de révision externe sur mandat de l'OAIS

L'organe de révision traite les objets suivants :

- Vérifie un échantillon de grilles d'indicateurs et leur conformité
- Clarifie les vérifications à l'interne des EPH
- Vérifie les écarts entre les grilles d'indicateurs d'un point de vue interinstitutionnel
- Vérifie la documentation relative aux grilles d'indicateurs

**socialdesign ag**  
Simon Meier

Automne 2024

